

**Conseil général
1682 Lovatens**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 24 mai 2022**

Le président Monsieur Yvon Pichonnat ouvre la séance à 20h30

1. Appel :

Sont excusés : Corthésy Christian, Corthésy Christianne, Maget Christiane, Ogay Laurent

Est absent : Jouhet Jean-Claude

Sont assermentés : Pidoux Mathurin, Sudan Romain, Simond Camille

Tous les membres de la municipalité sont présents.

22 des actuels 27 membres du conseil général participent à la séance.

2. Lecture du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021

La secrétaire donne lecture du procès-verbal.

Discussion :

Monsieur Mathurin Pidoux, demande un éclaircissement sur les subventions concernant les plantations d'arbre. Le Municipal en charge du dicastère, Monsieur Valentin Gottraux, va se renseigner.

Vote :

L'assemblée accepte le procès-verbal du 7 décembre 2021 à l'unanimité

3. Rapport de gestion de la Municipalité 2021

Le Municipal, Joël Kuchen, procède à la lecture du rapport de gestion 2021. (En annexe).

Discussion :

Madame Monica Stocker, demande un complément d'information sur le dernier paragraphe qui concerne les biens construits de manière illicite, Le Municipal Cyril Bugnon lui explique qu'une procédure de régularisation est en cours et que certains biens du village devront soit être mis à l'enquête soit seront acceptés si une telle procédure n'est pas nécessaire.

4. Préavis n° 1-2022 : comptes 2021

Le syndic, Monsieur David Pichonnat donne lecture du préavis N° 01-2022 sur les comptes 2021 (en annexe).

La boursière, Madame Sarah Pichonnat, donne lecture des comptes points par points. Elle nous explique que dans les charges des autorités la différence est due principalement au changement de législature ainsi qu'à des frais de révisions et numérisations.

Pour les finances, on peut constater une augmentation des entrées d'impôts suite à l'encaissement rétroactif de divers gains immobiliers, droit de mutations et successions (2015-2018). Nous avons également une entrée suite au retour de la péréquation.

Concernant les domaines, forêts et bâtiments, une réserve de CHF 40'000 a pu être constituée pour le fond de renouvellement des bâtiments. Une charge plus élevée que budgétée est à relever au point « forêt », cependant des subventions ont été versées pour ce point ce qui équilibre nos frais.

Un nouveau poste a été créé afin de pouvoir comptabiliser les frais d'étude relatif au plan général d'affectation (PGA).

Monsieur Claude Ogay s'interroge sur le montant de CHF 29'418.60 au compte administration domaines et bâtiments. Il est expliqué que ce montant correspond à la période 2019-2021 facturé par l'entreprise Plarel qui fait suite aux modifications importantes que le canton a demandé et ce malgré les acomptes déjà versé.

Au compte travaux, nous pouvons relever une augmentation des charges au poste parcs, promenades et cimetièrre, cette dernière est due à la construction de l'abri à la place de convivialité. L'augmentation du produit au poste « Déchetterie » est quant à elle due aux nouvelles taxes.

Instruction publique et cultes : baisse générale des coûts car moins d'enfant scolarisé dans le village.

Sécurité publique, rien à relever.

Sécurité sociale : diminution de la réserve de CHF 70'000.00 à 35'000.00, montant utilisé pour payer la facture sociale (péréquation).

Services industriels : augmentation des vacations notamment suite à la création d'un dossier d'autocontrôle pour la qualité des eaux.

La boursière continue sa présentation avec le bilan et nous mentionne que des réserves pour près de CHF 100'000.00 ont pu être constituées.

Le président du conseil remercie la boursière pour son travail et donne la parole à la commission de gestion.

Rapport de la commission de gestion (Xavier Gottraux, Valérie Kaelin et Pascal Pichonnat) du 21 avril 2022 (en annexe) :

« ... La commission de gestion, invite les membres du conseil d'accepter les comptes 2021 tels présentés et d'en décharger la boursière. »

Discussion :

La parole n'est pas demandée

Vote : les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité

5. Préavis N° 02-2022 : Rénovation du collège

Le syndic, David Pichonnat prend la parole, la rénovation complète date de 1955, la plupart des volumes ne sont pas utilisés ainsi que le bilan énergétique pourrait être amélioré. Une offre a été demandée au bureau ORA à Lucens.

Le président donne la parole à la commission de gestion.

Rapport de la commission de gestion (en annexe) :

« ... la commission n'est pas favorable à ce montant de 25'000 frs car nous pensons qu'il y a d'autres futurs travaux plus importants à prévoir... »

Discussion :

Le syndic rappelle que les fonds de réserves prévus pour les bâtiments ne pourront être utilisés uniquement à ces fins.

Madame, Monica Stocker, rappelle que les démarches prennent du temps notamment au niveau de la recherche de subventions ainsi que la mise à l'enquête et qu'il est important de commencer rapidement ce genre de projet.

Monsieur Pierre-André Golliez rappelle que le plafond d'endettement est de CHF 1'300'000.00, que les travaux pour l'eau devraient coûter environ CHF 1'000'000.00 et que nos dettes sont actuellement supérieures à CHF 300'000.00, il soulève que ces CHF 25'000.00 pourraient être perdus si nous ne pouvons pas aller au bout du projet. Il lui est répondu que le projet pour l'eau se fera

sûrement par le biais d'une association et que cela ne touchera pas le plafond d'endettement. Le but de cette étude et de voir ce qu'il est possible de faire et à quel délai.

Monsieur Claude Ogay, revient également sur la problématique de l'eau. Il aimerait connaître l'avancée de ce projet. Le Municipal en charge des eaux rappelle que la mise en place d'une association prend du temps. Qu'actuellement, une estimation du réseau de chaque commune participante au projet est en cours.

Monsieur David Pichonnat rappelle que le projet pourra également apporter un revenu complémentaire avec, par exemple, la création de deux appartements.

La parole n'est plus demandée, le président procède au vote.

Vote :

Acceptations : 9

Refus : 6

Abstentions : 5

Le préavis est accepté.

6. Nomination d'une commission d'urbanisme :

Le municipal Cyrille Bugnon prend la parole, la municipalité souhaite créer une commission de 3 membres du conseil général afin de consulter les décisions prises en relation avec le plan général d'affectation.

Madame Sarah Pichonnat demande si la commission sera uniquement liée au PGA. Il lui est répondu par l'affirmative.

La président demande si des membres du conseil sont intéressés par cette commission.

Claude Ogay propose Pierre-André Golliez, Romain Sudan montre son intérêt et Pascal Pichonnat propose Mathurin Pidoux.

Pierre-André Golliez, Romain Sudan et Mathurin Pidoux sont nommés pour cette commission.

7. Communications de la Municipalité

Le Municipal Joël Kuchen revient sur la problématique de l'eau notamment au niveau du délai de deux ans accordés aux communes pour le Chlorothanil. Il rappelle que plusieurs commune sont touchées par cette problématique et qu'actuellement plusieurs personnes recherchent des solutions pour traiter l'eau et pouvoir continuer à la consommer sur le long terme.

Il revient également sur un point qui avait été soulevé lors du dernier conseil concernant Le fond de réserve pour l'épuration moyenne Broye (EMB). Il nous informe que ce dernier sera restitué à la commune.

8. Divers et propositions individuelles :

Madame Sarah Pichonnat, demande s'il ne serait pas nécessaire d'avoir un défibrillateur à Lovatens. La Municipalité va se renseigner.

Madame Camille Simond, s'interpelle sur la suppression de la ligne de bus en direction de Romont, la Municipalité va se renseigner.

Monsieur Julien Pichonnat demande s'il est prévu d'effectuer un nettoyage des grilles avant les orages. Il lui est répondu que le nécessaire sera fait ce week-end.

Le président, Yvon Pichonnat demande si tout le monde a bien reçu les annexes par e-mail et si nous pouvons par la suite envoyer les convocations par ce biais. Tous les membres répondent par l'affirmative.

La séance est levée à 21h45

Lovatens, le 24 mai 2022

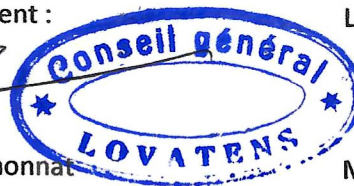
Le procès-verbal est approuvé par le conseil général du 18.10.2022

Au nom du conseil général

Le président :



Yvon Pichonnat



La secrétaire :



Mélanie Gavillet